

Trélazé

# Les démolitions reprennent à la Manufacture des Allumettes

Les défenseurs d'une réhabilitation harmonieuse du site s'insurgent contre la reprise des démolitions. Dès la semaine prochaine, la grande halle des cartonniers sera livrée aux engins.

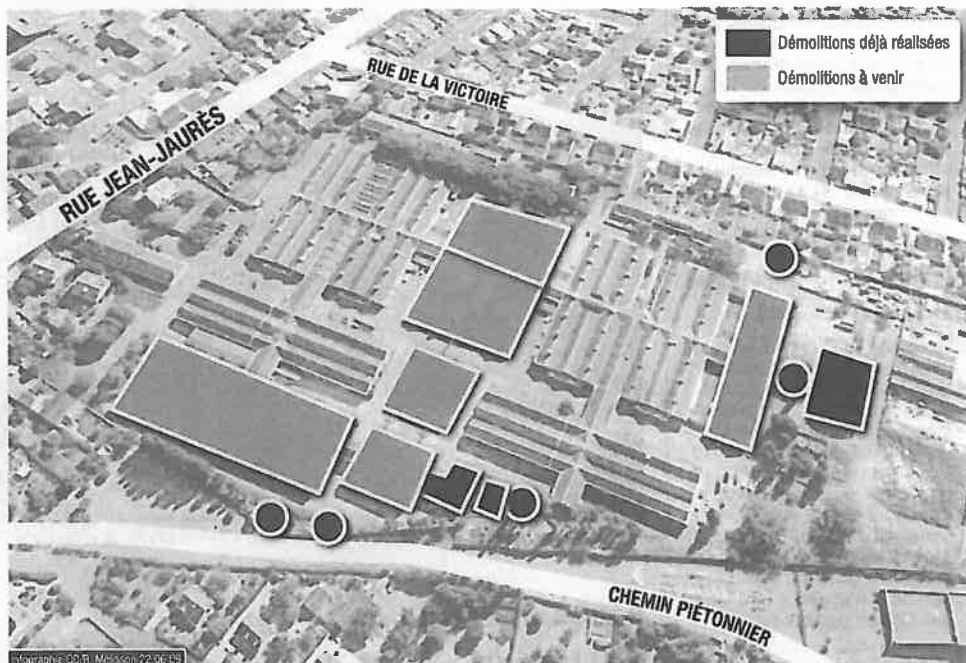
Gérard TUAL  
redac.ponts-de-ce@courrier-ouest.com

Un vrai cauchemar pour la « Réverie des Allumettes ». Engagée depuis plusieurs années dans une démarche de respect architectural de la Manufacture située entre les rues Jean-Jaurès, de la Victoire et l'avenue ponts-de-céaise Jean-Boutton, l'association a été rejointe depuis par la Sauvegarde de l'Anjou et l'Association pour un développement durable Loire Trélazé (ADDULT). Hier, les représentants des trois organismes étaient atterrés devant la volonté du Toit Angevin, propriétaire de ce site de 6 hectares, de reprendre un cycle de démolitions que rien ne justifie à leurs yeux.

Atterrés et révoltés par ce qu'ils considèrent désormais comme une pseudo-concertation, mise en place par la mairie de Trélazé et le Toit Angevin, à l'issue d'une réunion d'information organisée en juin 2009.

« Le permis de démolir date du 30 novembre, il n'a pas été évoqué lors de la première réunion de concertation le 3 décembre, nous l'avons découvert affiché sur la halle des cartonniers en début de semaine. Ce n'est plus de la concertation et ce n'est même pas de l'information », constatent-ils.

L'avis défavorable de la commission d'enquête à la révision du POS, le classement de la Manufacture au patrimoine industriel du XX<sup>e</sup> siècle par la DRAC, le souhait unanime formulé



La halle des cartonniers, de plus de 3 000 m<sup>2</sup> (grisée en long à gauche sur le plan) est menacée de démolition dès cette semaine.

par les associations d'un gel des démolitions en concertation le 3 décembre soni, à leur avis, bafoués. « Le Toit Angevin n'en tient pas compte et le maire de Trélazé laisse faire ! », affirment Yves Lepage (Sauvegarde de l'Anjou), Berte Hoppe (Réverie des Allumettes) et Jean-François Barrat

(ADDULT). Ils en appellent une fois de plus à l'Agglomération angevine pour arrêter ce qu'ils considèrent comme un massacre patrimonial. Ils défendent le principe d'un projet urbanistique et architectural global, structuré et abouti, dépassant les compétences et les moyens du Toit

Angevin et de la ville de Trélazé. Ils s'interrogent enfin sur l'intérêt d'une seconde réunion de concertation, prévue le 8 février, si les démolitions sont entamées.

## Le Toit Angevin : « Pas de coup de Jarnac »

« En vérité, le programme des démolitions a été rendu public il y a près d'un an. Il n'a pas été modifié depuis cette époque. Le permis de démolir est déposé depuis longtemps. » Eric Lamoulen ne masque pas son étonnement devant la surprise des associations mobilisées par le projet des Allumettes.

« En juin 2009, lors de la réunion d'information organisée salle de la Maraichère par la CLCV de Trélazé, nous avions présenté des images du site où étaient localisées les démolitions », poursuit le directeur du Toit Angevin. « Début décembre, lors de la première réunion de concertation, j'ai rappelé que ces prévisions de démolitions étaient maintenues. J'ai aussi demandé aux membres des associations d'articuler d'autres propositions pour la halle des cartonniers ; je les attends toujours. »

### Risques de squat et de vandalisme

Le calendrier des interventions n'est pas le fait du hasard. « Les cartonniers nous ont rendu les clés le 31 juillet. Le permis de démolir a été accordé le



Située sur la droite de l'axe central du site par rapport à l'entrée de la rue Jean-Jaurès, la halle des cartonniers sera vouée à la démolition la semaine prochaine.

30 novembre : nous ne nous sommes pas précipités. Maintenant, nous voulons éviter l'extension à l'ensemble du site des risques avérés de squat et de vandalisme dans cette halle », souligne Eric Lamoulen.

Le directeur du Toit Angevin ne remet pas pour autant en cause la concertation en cours dont le prochain rendez-vous est fixé au 8 février en mairie de Trélazé. « Sur la base du projet initial », précise-t-il.

La démolition de la halle des cartonniers, en cours, devrait être achevée le 15 février. La suite ? « La dépollution et les études techniques sont terminées. Nous allons entreprendre des travaux sur les deux pavillons situés à l'entrée, rue Jean-Jaurès. Et nous envisageons de sécuriser le site », annonce Eric Lamoulen.

### Pas d'opposition au permis de démolir

La démolition de la halle des cartonniers travaux aurait-elle été possible si le permis de démolir n'avait pas été accordé ? « Non, bien sûr ! », répond Marc Goua. Le maire de Trélazé ne l'a pourtant pas validé. Pas plus qu'il ne s'y est opposé. « Lorsqu'il a été déposé, j'ai contacté l'avocat de l'Agglo qui m'a annoncé que rien, dans le Code de l'urbanisme, ne justifiait une opposition », explique-t-il. Dans ces conditions, passé un délai de deux mois, le permis est automatiquement accordé.

## Trélazé

### « Manu » : 3 associations dénoncent démolitions et concertation

Depuis que la révision partielle du plan d'occupation sols a été retouchée, le site de la Manu et son urbanisation, impossible en l'état juridique actuel, se transforme en feuillet. Découvrant que dans les jours prochains le Toit Angevin allait procéder à de nouvelles démolitions, trois associations ont affiché leur colère.

#### Un concours d'architectes

Vendredi soir, la Sauvegarde de l'Anjou, l'association la Réverie des Allumettes et Adduit (Association pour un Développement Durable Loire Trélazé) se sont réunis sur le site de la manufacture d'allumettes. Elles ont dénoncé, d'une part la démolition programmée de la halle J par le Toit Angevin, propriétaire du site, et d'autre part « la fausse concertation » mise en place par la mairie, baptisée « comité théodoule de la concertation ».

« D'abord, explique Yves Lepage, le président de la Sauvegarde de l'Anjou, il n'y a pas d'urgence à démolir tant qu'il n'y a pas de plan d'ensemble. C'est même ridicule.



Les associations, La Sauvegarde de l'Anjou, la Réverie des Allumettes et Adduit, continuent de se mobiliser sur le projet d'urbanisation de l'ancienne manufacture des allumettes.

D'autant que le site ne pourra pas être de nouveau déclaré constructible avant 2 à 3 ans. Par ailleurs, il y a une véritable stratégie en affichant le permis de démolir il y a seulement quelques jours, juste avant les travaux, alors qu'il date de

mois de novembre ! »

Autre source de montée d'adrénaline, le comité de concertation mis en place par la municipalité. « On a l'amère impression, constate Yves Lepage, que, pour le maire et le Toit angevin, la concertation se

transforme en information. En dehors du fond, c'est la méthode qui nous révolte ! »

Alors le discours se radicalise. « Je démissionne de ce comité, se fâche Jean-François Barrat de l'association Adduit, si on touche à une seule pierre de ce site. Je ne vais pas participer à une mascarade ! » La prochaine réunion est fixée au 8 février.

Ce que réclament les trois associations ? Le lancement d'un concours d'architectes pour qu'un plan d'ensemble du site voie le jour. « Nous, associations, n'avons pas les compétences pour cela, soulignent-ils. Mais à partir d'une étude globale, nous pourrions donner notre avis et commencer à discuter. »

Pour eux, le point de vue d'un seul, en l'occurrence le Toit Angevin, « ne doit pas prévaloir. On a essayé d'amener de l'eau au moulin dans ce projet, précise Bente Hoppe, présidente de La Réverie, mais, depuis le début, le Toit Angevin n'a pas bougé d'un millimètre. »

## Le point de vue d'un historien, Jean-Louis Kérouanton



La halle J, ancienne halle de cartonnerie, sera vraisemblablement rasée dans les jours prochains.

Le site de l'ancienne manufacture d'allumettes, situé aux portes d'Angers, d'une superficie de 6 hectares dont 2 de bâtiments, n'en finit pas de déchaîner des passions. Le dernier ensemble industriel de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle encore visible dans l'agglomération d'Angers, a attiré l'attention du ministère de la Culture.

C'est aussi pour cette raison que les associations qui se battent pour

sa conservation demandent au président de l'agglomération « de déclarer le site des allumettes d'intérêt d'agglomération et de tout mettre en œuvre pour préserver et valoriser son patrimoine ».

Membre du groupe de travail Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle, Jean-Louis Kérouanton, maître de conférences en histoire des techniques à l'université de Nantes, dans un courrier adressé à la Sauvegarde de l'Anjou, se dit



Aiguillage typique des allumettes où un chariot reliait les ateliers qui communiquaient en hauteur par un système de rails pour transporter les matériaux.

« prêt à prendre part à une réflexion sereine autour de cet ensemble important ». L'universitaire confirme que « cette usine a été saluée par la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) pour son intérêt au titre du patrimoine industriel local et national, mais aussi tout simplement au titre de l'histoire de l'architecture en général par la qualité de ses espaces et la mise en œuvre fort intéressante du

béton armé ».

Il rappelle que les travaux de la CRPS ont abouti « au label patrimoine XX<sup>e</sup> siècle, mais, ajoute Jean-Louis Kérouanton, il semble bien que le propriétaire (le Toit Angevin) s'y soit malheureusement opposé. »

Le débat semble loin d'être clos et l'urbanisation loin de voir le jour !

Trélazé

# Fumée grise sur les Allumettes

Un barrage filtrant installé hier matin à l'entrée de la Manufacture des Allumettes a permis aux défenseurs de la réhabilitation harmonieuse du site d'appeler à une meilleure concertation sur le projet.

Gérard TUAL

redac.ponts-de-ce@courrier-ouest.com

**S**ymbolique ? Au regard du résultat, sans aucun doute. En dépit du barrage installé dès huit heures, hier, devant l'entrée de l'ancienne manufacture, les camions transportant les engins de démolition sont entrés dans les lieux en début d'après-midi. Et la pelleuse a commencé son œuvre de grignotage de la halle des

**Une vraie concertation réclamée**

cartonniers qui doit être achevée la semaine prochaine.

« Symbolique ?

**Oui mais nous tenons à exprimer notre désaccord avec les méthodes employées par le Toit Angevin et la mairie de Trélazé »** a répété tout au long de la matinée la quinzaine de membres de la Réverie des Allumettes et de la Sauvegarde de l'Anjou rangés derrière la banderole réclamant l'arrêt des démolitions.

Une matinée riche en événements. Aux alentours de 9 h 30, deux véhicules du Toit Angevin n'ont pu pénétrer dans l'enceinte. Un huissier, Maître Verger, mandaté par le bailleur social propriétaire du lieu, est ensuite venu constater la présence des manifestants. Il a été suivi de près par Christophe Rozé, directeur général adjoint du Toit Angevin, et Joël Chauvin, directeur d'agence.



Trélazé, entrée de la Manufacture des Allumettes, hier matin. Une première fois refoulés en matinée, les camions transportant les engins de démolition sont entrés sur le site vers 14 heures, après le départ des manifestants.

Mylène Canevet, conseillère régionale, est passée à son tour pour tenter d'obtenir un moratoire des démolitions. Sans garantie sinon celle d'être associée à la prochaine réunion de concertation, lundi 8 février. A leur arrivée en provenance de l'ancienne gendarmerie des Ponts-de-Cé vers 10 h 30, les camions transportant les engins ont dû stationner sur la rue Jean-Jaurès, sécurisée par la Police nationale. Avant d'être conduits vers un nouveau lieu de stationnement. Souhaitée par les manifestants, la médiation d'un représentant de la municipalité de Trélazé devient

effective aux alentours de 11 h 30. Avec Michel Loringuer, adjoint à l'urbanisme, et Patrick Poitevin, conseiller délégué, le dialogue de sourds entamé avec les représentants du Toit Angevin se prolonge. Christophe Rozé n'entend en rien modifier le calendrier des démolitions défini par sa société, les élus se déclarent impuissants à le contrarier.

Joint au téléphone, Marc Goua fait savoir qu'il refuse l'intervention de la police pour déloger les manifestants. « Le Toit Angevin va saisir son avocat pour solliciter auprès du tribunal une procédure de référé d'heure en heure

avec une ordonnance d'expulsion », annonce Christophe Rozé aux manifestants. Ce ne sera pas nécessaire : à 12 h 45, la banderole est repliée, la voie est libre.

Le 8 février prochain, la halle des cartonniers n'existera plus. Les manifestants d'hier participeront néanmoins au comité de concertation mis en place par la mairie. Avec la ferme volonté de ne pas être enfumés une seconde fois, comme ils ont le sentiment de l'avoir été en découvrant, en début de semaine dernière, le permis de démolir placardé à l'entrée de la Manufacture des Allumettes.



**L'objet du conflit.** Accordé le 30 novembre mais affiché sur les grilles d'entrée de la Manufacture des Allumettes le 25 janvier ; les défenseurs du site estiment que cette découverte du permis de démolir ne relève surtout pas de la concertation.



**On ne passe pas.** Dès 8 heures hier matin, membres de la Réverie des Allumettes et de la Sauvegarde de l'Anjou avaient établi un barrage filtrant à l'entrée de la Manufacture. Ils n'ont pas autorisé les véhicules du Toit Angevin à le franchir.



**Dialogue de sourds.** Réclamée depuis le début de la matinée par les manifestants, la présence d'un élu trélazéen devient réalité vers 11 h 30 avec Michel Loringuer, adjoint à l'urbanisme. Un vrai dialogue de sourds s'instaure.



**La pelleuse en place.** Peu avant 13 heures, les manifestants ont levé le barrage. A 14 heures, les plateaux transportant les engins de démolition passaient le portail. Dès 15 heures, la pelleuse était opérationnelle près de la halle des cartonniers.